

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—
TOME III.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ANCIENNE ET MODERNE,
30, RUE DES CARRIÈRES.

—
1847

LES SEIGNEURS DE NIEL

ONT EXERCÉ

LE DROIT DE BATTRE MONNAIE.

Niel ou Nyel (1) est aujourd'hui un village du Limbourg avec une population de 280 habitants. Il est situé à deux lieues de St-Trond, à cinq de Hasselt et à huit de Maestricht. Anciennement c'était un comté d'une circonférence de quelques lieues, qui était limitrophe des terres franches de Montenaken, Landen, Attenhoven et aux terres franches et comté de Fresing, baronie de Cranewyck, seigneuries de Rosoux, Corswarem et Ghoier, dépendantes des comtes, plus tard, ducs de Looz.

La tour ou forteresse de Niel était la résidence des seigneurs et comtes de Niel, qui étaient en même temps avoués héréditaires de la hauteur d'Andenne-lez-Gingelom.

Ce comté de Niel a appartenu autrefois à la famille des seigneurs de Niel, dont la souche masculine a manqué au

(1) Cette localité ne doit pas être confondue avec un second village du même nom qui se trouve dans la même province. L'autre Niel est près d'Asch, et seulement à une lieue $\frac{2}{3}$ N.-N.-O. de Maestricht ; il n'a qu'une population de 164 habitants. Il y a un troisième village du nom de Niel, à deux lieues d'Anvers.

XIII^e siècle, et dont les possessions ont passé alors à Arnoul I, comte de Looz-Corswarem, par suite de son mariage avec Éléonore, dernière héritière de cette terre. Depuis lors la seigneurie de Niel a toujours appartenu aux comtes de Looz.

Voici comment la cérémonie de l'inauguration des comtes de Niel est racontée par Hofmann ⁽¹⁾, qui en a puisé la plupart des détails dans le record du mayeur et des échevins de la seigneurie et justice de Niel, donné en présence de la commune le 28 juin 1661, sur les droits et privilèges exercés par les possesseurs de cette terre :

« Quand le comte régnant de Nyel vient à mourir, la suc-
» cession se détermine d'après les principes du droit de pri-
» mogéniture ou d'aînesse, reçu dans la famille ducale de
» Looz. Quant au successeur même, il fait, pour indiquer son
» avènement, convoquer le peuple au son de la cloche, que
» lui seul peut faire sonner, et au son de laquelle tous les
» habitants sont tenus de se réunir. Le rassemblement fait,
» le nouveau comte jette au peuple contre le soleil des mon-
» naies d'or et d'argent, *qu'il a le droit, souvent exercé, de*
» *frapper*, et reçoit, immédiatement après, l'hommage et la
» soumission, que lui jurent les mayeur et échevins de la
» justice et seigneurie et les habitants de Nyel. Ce serment
» est suivi d'un autre, par lequel le comte s'engage envers
» les habitants de les protéger et de maintenir leurs privi-
» lèges. La cérémonie finie, le peuple applaudit par des
» acclamations répétées : Vive notre comte et seigneur fon-

(1) F.-G. HOFMANN, *Recherches sur le légitime gouvernement des comtes de Looz, d'Horne et de Nyel*, nouvelle édition, 1797, in-8^o, p. 212.

» cier de Nyel, et celui-ci est censé avoir pris solennelle-
» ment la possession du comté, sans qu'il eût à s'acquitter
» d'autres devoirs envers qui que ce soit. »

Nous avons vu plus haut que la terre de Niel fut portée en dot, au XIII^e siècle, à Arnoul I^{er}, comte de Looz, seigneur de Corswarem, et appartenant à une branche cadette des comtes de Looz, dont la numismatique a été publiée dans cette *Revue* par M. Perreau.

Voici maintenant la suite des anciens seigneurs de Niel et de ceux de la maison de Looz-Corswarem, leurs successeurs :

1. Jean I^{er}, époux de Sophie de Stein.
2. Robert I^{er}, époux de Marie de Diest.
3. Robert II, † 1249, époux de Marguerite de Geneffe.
4. Arnoul I^{er}, époux d'Éléonore de Niel.
5. Arnoul II, époux de... de Chabot.
6. Arnoul III, † 1338, époux d'Aleyde de Warfusée.
7. Arnoul IV, époux de Catherine d'Argenteau.
8. Arnoul V, époux d'Élisabeth de Berlo.
9. Arnoul VI, † 1432, époux de Jeanne de Hainaut.
10. Arnoul VII, † 1479, époux de : 1^o Jeanne de Jauche, 2^o Marie de Warfusée.
11. Rase I^{er}, † 1504, époux de : 1^o Jeanne d'Argenteau, 2^o Catherine de Malaise.
12. Rase II, † 1558, époux de Marguerite de Brandebourg.

Etc., etc. C'est la tige des ducs de Looz-Corswarem, qui existent encore aujourd'hui.

Le record de 1661 dit positivement que les comtes de Niel ont exercé le droit de battre monnaie d'or et d'argent.

D'après cela, nous avons l'espoir de découvrir, un jour, des monuments numismatiques de cette branche de l'ancienne maison de Looz.

On sait qu'on en possède déjà des seigneurs de Horn, qui étaient également issus des comtes de Looz.

C.-P. SERRURE.
